



OPAH SOR & AGOUT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Demande de paiement de l'aide façade, toiture, élément patrimonial remarquable

I. Cordonnées du demandeur :

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Adresse : _____

- Téléphone : _____
- Email : _____

II. Lieu des travaux :

- Adresse des travaux : _____

- Références cadastrales du bâtiment : Section : _____ / N° de parcelle : _____
- Propriété : Pleine propriété Indivision Copropriété
- Type(s) d'aide(s) acquise(s) (*Plusieurs choix possibles*) :
 Façade Toiture Élément patrimonial remarquable

⇒ Pièces à joindre lors du dépôt de demande de paiement :

- Factures acquittées dont la date est postérieure à la date de dépôt du dossier de demande
- Attestation de conformité des travaux
- Photos couleurs après travaux
- RIB

Fait à _____ le _____
Signature du demandeur

Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) : Les informations recueillies dans l'enquête habitat feront l'objet d'un traitement papier et informatisé destiné au suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) engagée par la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout. Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives : les élus et les services de la Communauté de Communes, les communes concernées, SOLIHA, l'ANAH, l'ADIL, la CAF du Tarn.

Durée de conservation des données : Les données seront conservées pendant toute la durée de l'OPAH.

Droits de la personne et consentement : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition pour motif légitime. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de votre Communauté de Communes : dpd@maires81.asso.fr. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations du présent formulaire pourra être retiré à tout moment. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou du Procureur de la République.

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.